**Avis aux riverains de cours d'eau situés sur le bassin versant du Cubry**
**Rivières du Cubry, du Darcy, du Mancy, du Sourdon, du ruisseau d'Argensol**

Dossier suivi par Ludovic MALOTET
Tél : 03.26.26.17.90
Courriel : l.malotet@chalons-agglo.fr

Le 8 mars 2024

**Objet :** Autorisation de passage
**Verso :** planning

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques, le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M) a engagé une étude globale du Cubry et ses affluents afin d'obtenir un état écologique et de connaître le fonctionnement hydraulique de l'ensemble des cours d'eau. Environ 65 kilomètres de cours d'eau vont être arpentés et les zones humides seront recensées sur un territoire de 117 km² .

Messieurs Kevin RITZ, Alex Slimani et Enzo Neau du bureau d'études D. C. I. Environnement sont missionnés par le S3M pour établir le diagnostic de ce vaste bassin versant. Notre collectivité dispose d'un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien. Celui-ci lui permet le passage dans les propriétés privées afin de comprendre le fonctionnement des différentes rivières et y apporter des solutions.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir laisser le passage à ces techniciens pour faire leur travail qui permettra, en finalité, la préservation de votre rivière. Un avis de passage prévisionnel est affiché dans le tableau des publications officielles en mairie afin que cette opération nécessaire pour l'intérêt de tous puisse vous rassurer et être réalisée dans les meilleures conditions. Dans un second temps, un géomètre sera missionné pour réaliser des profils du cours d'eau pour établir un modèle qui servira a définir les actions appropriées pour réduire le risque inondation.

Enfin, des réunions seront organisées, vraisemblablement lors du dernier trimestre 2024, pour vous présenter le diagnostic établi et le programme des travaux éventuels. N'hésitez pas à laisser vos coordonnées aux techniciens que vous rencontrerez pour vous inviter à celles-ci. Votre adhésion est une clé à la réussite du projet qui découlera de cette analyse de terrain.

Nous vous remercions pour votre collaboration dans notre démarche et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire

M. Eric PLASSON

MAIRIE DE PIERRY (Marne)

**Le Président du Syndicat Mixte**
**de la Marne Moyenne,**

SYNDICAT MIXTE DE LA MARNE MOYENNE
26 rue Joseph-Marie JACQUARD
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
N° SIRET : 200 067 548 000 16

**Bernard COLLARD**

| Diagnostic programmé du 25 au 29 mars 2024 | Diagnostic programmé du 8 au 12 avril 2024 |
|---|---|
| Saint-Martin d'Ablois | Vauciennes - Pierry |
| Boursault | Cuis - Monthelon |
| Epernay | Mancy - Grauves |
| Brugny Vaudancourt | Moslins - Morangis |
| Vinay | Blancs Coteaux - Avize |
| Chavot-Courcourt | Cramant - Chouilly |
| Moussy | Epernay |
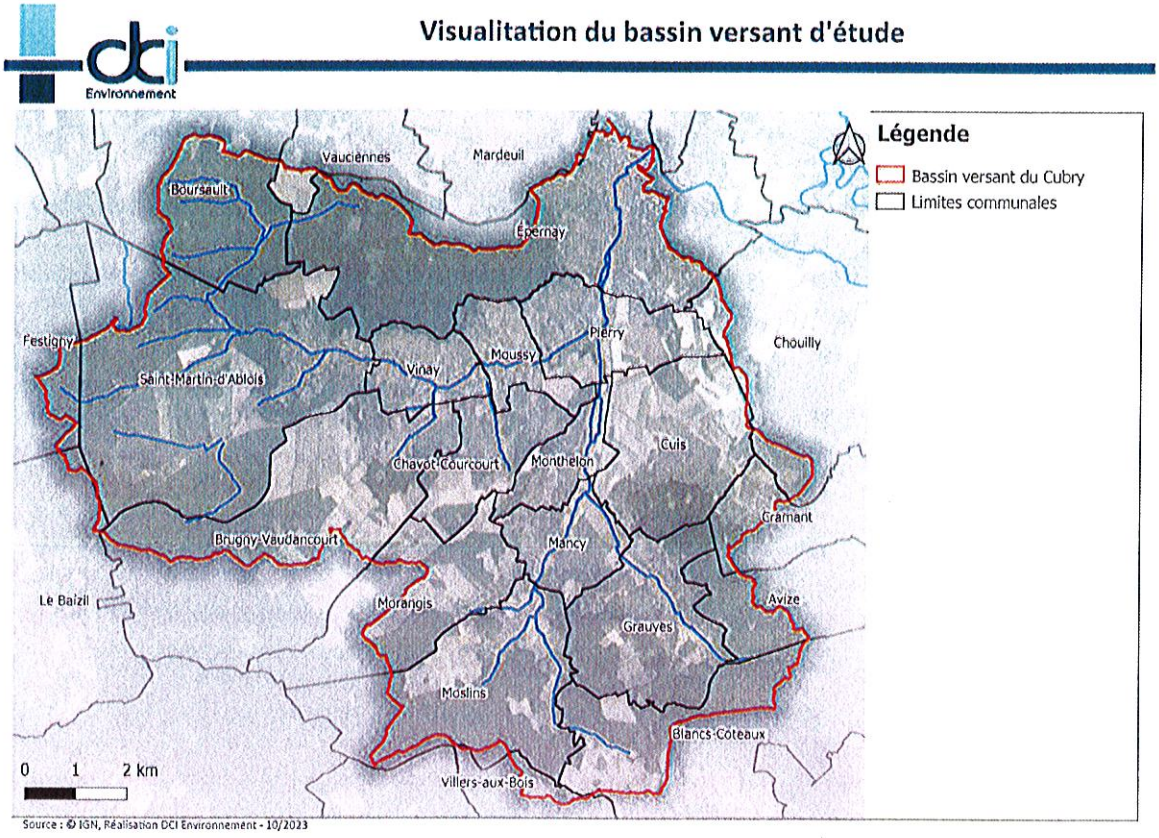
## Planning envisagé pour la reconnaissance des cours d'eau